

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 16 juin 2014, à 18h45, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme	Doris Lavoie	Mairesse
M.	Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M.	Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme	Éliane Champigny conseillère	district # 3
M.	Delano Guérin, conseiller	district # 4
M.	Marc Richard, conseiller	district # 5
M.	Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

1. PRIÈRE
2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM

À 18h45, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

4039-2014

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

- 4.C. Mont Lac-Vert - franchise réparation télésiège #2
- 4.D. Mont Lac-Vert - travaux électriques chalet principal
- 4.E. Résolution d'appui relativement à une demande de subvention dans le cadre du Programme de développement régional et forestier - sentier Mont Lac-Vert
- 4.F. Plan de signalisation municipale - garantie
- 4.G. Option transport

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.A. Vente du terrain lot 4 686 006 cadastre du Québec
 - 4.B. Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert - audition Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) embauche d'un procureur
5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

4. RÉSOLUTIONS

4.A. VENTE DU TERRAIN LOT 4 686 006 CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Hébertville est propriétaire du terrain portant le no de lot 4 686 006 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que monsieur Patrice Gilbert et madame Julie Bouchard désirent acquérir ce terrain pour construire une résidence de villégiature;

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat a été signée le 12 juin 2014 par les futurs acquéreurs ainsi que le directeur général de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les futurs acquéreurs ont déposé le montant nécessaire pour l'acompte lors de la signature de la promesse d'achat;

4040-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la vente du terrain à M. Patrice Gilbert et à Mme Julie Bouchard, désigné comme étant le lot 4 686 006 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 054 mètres carrés, soit 30 mètres de front par 62.72 et 74.21 mètres de profondeur pour un montant de 18 615.60 \$ plus taxes.

La Mairesse et le Directeur général ou la Directrice générale adjointe sont autorisés à signer à titre de représentants de la municipalité d'Hébertville, toute la documentation pertinente pour finaliser cette transaction de vente.

4.B. CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT LAC-VERT - AUDITION RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX (RACJ) EMBAUCHE D'UN PROCUREUR

Cette audition ne sera pas nécessaire puisque le responsable du contentieux de la Régie des alcools, des courses et des jeux a téléphoné au directeur général du Mont Lac-Vert pour l'aviser que le permis demandé sera alloué tel quel. Le dossier est donc réglé.

4.C. MONT LAC-VERT - FRANCHISE RÉPARATION TÉLÉSIÈGE #2

CONSIDÉRANT l'entente de gestion avec la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT le bris majeur survenu en mars 2014 sur le télésiège #2 faisant en sorte de rendre ce dernier hors d'usage pour le reste de la saison 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE ce bris concerne principalement la poulie de retour du télésiège #;

CONSIDÉRANT QUE cette réparation est obligatoire afin d'opérer de façon sécuritaire pour la saison 2014-2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil d'administration de la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert à l'effet qu'il est primordial de procéder à ladite réparation;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de l'entreprise Doppelmayr Canada Ltée et des Entreprises Jean-Guy Senez inc;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été présenté à l'assurance et que cette dernière accepte la réclamation;

CONSIDÉRANT QUE la franchise pour les travaux de réparation télésiège #2 sera de 2 500 \$;

4041-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale du Mont Lac-Vert à procéder aux travaux de réparation sur le télésiège #2 selon la soumission reçue des Entreprises Jean-Guy Senez inc. datée du 22 avril 2014 au montant de 11 420 \$ plus les taxes applicables. Un dossier devra être constitué et présenté à l'assurance afin de réclamer tous les frais encourus pour procéder aux réparations. Ainsi, seul le coût de la franchise de 2 500 \$ sera défrayé et ce, à même le budget d'opération 2013-2014 du Mont Lac-Vert.

4.D. MONT LAC-VERT - TRAVAUX ÉLECTRIQUES CHALET PRINCIPAL

CONSIDÉRANT l'entente de gestion avec la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT l'avis reçu d'Hydro-Québec à l'effet que des modifications devaient être apportées au compteur 640EA021029 du chalet principal;

CONSIDÉRANT les coûts mensuels découlant du fait de ne pas procéder au débranchement électrique dudit compteur, coûts estimés à 1 700 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil d'administration de la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert à l'effet qu'il est primordial de procéder à ladite modification électrique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues des entreprises Valmo Électrique et de Réjean Tremblay Entrepreneur Électricien inc.;

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

4042-2014

D'autoriser la direction générale du Mont Lac-Vert à procéder aux travaux de mise à niveau des installations électriques du chalet principal selon la soumission reçue de Réjean Tremblay Entrepreneur Électricien inc. datée du 6 mai 2014 au montant de 9 500 \$ taxes incluses de défrayer ces coûts à même le budget d'opération 2013-2014 du Mont Lac-Vert.

4.G. RÉOLUTION D'APPUI RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER (PDRF) - SENTIER MONT LAC-VERT

CONSIDÉRANT l'entente de gestion avec la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE le Mont Lac-Vert représente le moteur économique de la Municipalité, attirant ainsi de nombreux adeptes des sports de glisse de plus en plus diversifiés;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial d'offrir des infrastructures accessibles et sécuritaires aux divers usagers du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT que ce projet est admissible dans le Programme de développement régional et forestier 2014-2015 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra d'aménager un chemin au bas de la montagne afin d'évacuer les usagers en cas d'urgence et de procéder au débroussaillage afin d'offrir un nouveau secteur hors-piste;

CONSIDÉRANT QUE la participation du promoteur équivaut à 10 %, soit 4 189,65 \$;

4043-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale du Mont Lac-Vert à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de développement régional et forestier et d'autoriser la signature du protocole d'entente afférent.

4.G. PLAN DE SIGNALISATION MUNICIPAL - GARANTIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déboursé 103 000 \$ pour la réalisation d'enseignes identifiant la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE ces enseignes perdent leurs couleurs et qu'elles sont de plus en plus pâles;

CONSIDÉRANT QUE ces enseignes sont recouvertes d'une pellicule plastique fabriquée par la compagnie 3M qui les garantit pour sept années;

CONSIDÉRANT QUE ces enseignes ont été installées en août 2007 et que la garantie se termine en août 2014;

4044-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction à faire valoir la garantie du fournisseur auprès de l'entreprise les Enseignes April et du fabricant la compagnie 3 M.

4.G. OPTION TRANSPORT

Le conseiller, M. Marc Richard sera présent à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 18 juin prochain à Alma.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Delano Guérin propose de lever l'assemblée, à 19h14.

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER